



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Aigle - Séance du 1^{er} mai 2025

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu préavis municipal** N° 2025-04 du lundi 17 février 2025, **amendé**, relatif à la demande de crédit d'ouvrage pour le réaménagement de l'avenue du Cloître et le remplacement de la conduite d'eau potable et des canalisations des eaux usées ;
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'adopter le plan de réaménagement amendé de l'avenue du Cloître ;
2. De demander à la Municipalité de transmettre le dossier à la DGMR en vue de l'approbation du plan par le Département ;
3. D'accorder à la Municipalité le crédit amendé nécessaire de **CHF 1'460'931.50** pour les travaux de réaménagement de l'avenue du Cloître ;
4. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de **CHF 1'460'931.50** TTC pour le moment venu, aux meilleures conditions ;
5. De déduire les subventions obtenues ;
6. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux », pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné, il en est de même pour les travaux des eaux usées et des eaux claires.

Ainsi délibéré en séance du 1^{er} mai deux mille vingt-cinq.

Le président

Jean-François CROSET



La secrétaire

Véronique DELADOEY